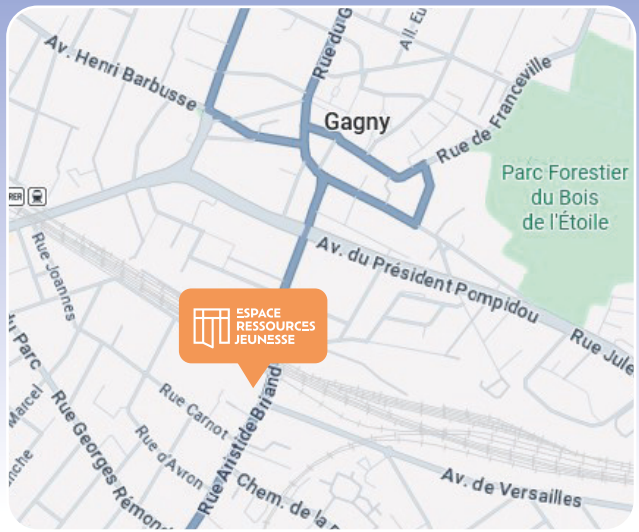
Où nous trouver ?

Espace Ressources Jeunesse
50 rue Aristide Briand - 93220 GAGNY
Tél. : 01 56 49 23 47
service.erj@mairie-gagny.fr

Horaires de la prise en charge
Lundi, mardi et jeudi
de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h
Mercredi et vendredi
de 9h à 11h30

Comment venir en bus ?

- **Ligne 221**(Bagnolet Gallieni - Pointe de Gournay) Arrêt Florian
- **Ligne 623** (Gare de Gagny - Gare de Sevran Livry Sud) Arrêt Jean Jaurès / Henri Barbusse



IMPRIMÉ PAR LA VILLE DE GAGNY - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SUR

VILLE DE Gagny www.gagny.fr

ESPACE RESSOURCES JEUNESSE

ACTE

ACCUEIL DES COLLÉGIENS TEMPORAIREMENT EXCLUS

Un temps pour **comprendre, progresser** ***et repartir.***



Un accompagnement pendant l'exclusion
pour éviter le décrochage scolaire

Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

L'Europe s'engage en France — Fonds Social Européen — UNION EUROPÉENNE

VILLE DE Gagny www.gagny.fr

Qu'est-ce que c'est ?



Le dispositif ACTE permet une **prise en charge** par l'Espace Ressources Jeunesse de la Ville de Gagny, des collégiens **exclus temporairement** ou faisant l'objet d'une **mesure conservatoire**, afin de les **remobiliser** sur leur scolarité, éviter qu'ils soient seuls et livrés à eux-mêmes.

Pour qui ?

Il s'adresse aux collégiens de la 6e à la 3e, scolarisés à :

- **Madame de Sévigné**
- **Pablo Neruda**
- **Théodore Monod**
- **Lycée Jean Baptiste Clément**



Comment ça fonctionne ?

Dès la décision de l'exclusion, le chef d'établissement présente le dispositif ACTE **aux responsables légaux**. Leur **adhésion** est **obligatoire** pour que leur enfant soit accueilli.

Le premier jour de prise en charge, un **représentant légal** doit se présenter avec l'élève, à l'Espace Ressources Jeunesse, pour signer la **convention** et avoir un **premier entretien** avec le **référent**, qui va suivre leur enfant pendant cette période d'exclusion.

L'élève est ensuite accueilli, pour une durée de **trois à cinq jours**. L'équipe adapte un **programme de travail quotidien** en fonction du groupe afin que ce temps d'exclusion **profite au mieux** aux jeunes.

Ce qu'on fait ensemble



- Tirer des **enseignements** de ses erreurs pour avancer
- Comprendre le **sens** et l'**utilité** des règles
- Apprendre à **gérer** ses émotions
- Travailler sur sa **communication** et son **savoir-être**
- S'exercer aux **jeux de rôle** pour se mettre à la place des autres
- Développer l'**estime de soi**
- Et pleins d'autre choses encore ...



À la fin de la période de prise en charge, un **bilan** est réalisé par le **référent ACTE** avec les représentants légaux en présence de l'élève, puis avec un membre de l'équipe éducative de l'établissement scolaire. Un **suivi individualisé** peut être proposé auprès de la médiatrice référent scolarité.

Soutien financier et/ou technique

La commune de Gagny est soutenue dans cette démarche par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis. Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen et le département de la Seine-Saint-Denis.

